



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 30 mars 2023 — N° 29

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le succès du Festival Brasseours organisé par la microbrasserie Overhop.

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la jonquille.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de féliciter Mme Bibiane Courtois, lauréate du prix Égalité Thérèse-Casgrain.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de saluer l'engagement citoyen de la Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs.

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du programme de techniques d'aménagement cynégétique et halieutique du cégep de Baie-Comeau.

30 mars 2023

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Francis Millien pour sa contribution au développement du soccer au Québec.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Réal Guay pour son engagement bénévole dans le milieu du hockey à Beauharnois.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Popote roulante Les Moulins et le 40^e anniversaire de l'organisme ABC des Manoirs.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Les Maisons d'à côté Lanaudière.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter la Microbrasserie de Bellechasse, lauréate des PAC Global Awards.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner la distribution de repas de cabane à sucre par des organismes d'aide alimentaire de la circonscription de Chambly.

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage aux abbés André Martel et Yves Marcil pour leurs 50 ans d'engagement envers la communauté de Laviolette–Saint-Maurice.

30 mars 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le plan stratégique 2022-2025 du Fonds de recherche du Québec – Société et culture;

(Dépôt n° 481-20230330)

Le plan stratégique 2022-2025 du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie;

(Dépôt n° 482-20230330)

Le plan stratégique 2022-2025 du Fonds de recherche du Québec – Santé.

(Dépôt n° 483-20230330)

Mme la présidente dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé *Sous tutelle, mais toujours vulnérables – Protéger les avoirs des majeurs inaptes sous régime de protection privé.*

(Dépôt n° 484-20230330)

30 mars 2023

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 22, 28 et 29 mars 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui.

(Dépôt n° 485-20230330)

Mme Lecours (Les Plaines) à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 14, 15, 16, 21, 23, 28 et 29 mars 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 486-20230330)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Caron (La Pinière) dépose :

La transcription d'une entrevue diffusée sur *TVA Nouvelles*, en date du 26 novembre 2019, accordée par Mme Marguerite Blais, alors ministre responsable des Aînés et des Proches aidants.

(Dépôt n° 487-20230330)

30 mars 2023

Motions sans préavis

M. Girard, ministre des Finances, présente une motion concernant la réduction des impôts des particuliers dans le cadre du budget 2023-2024; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du plus récent rapport du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) qui fait état de préoccupations majeures et de constats accablants sur la violation des droits de la personne, le climat politique du pays, la violence armée des bandes criminelles, l'absence de sécurité et l'atteinte au maintien de l'état de droit, la crise socioéconomique des habitants, l'absence de services sociaux fonctionnels, et l'exploitation sexuelle;

QU'elle prenne acte de la situation critique qui sévit en Haïti, caractérisée notamment par :

- Une insécurité alimentaire qui affecte maintenant 4,7 millions de personnes sur une population de 11 500 000 personnes;
- Un accès déficient à l'eau potable et à des services d'assainissement pourtant essentiels pour le traitement et la prévention du choléra;
- Une épidémie de choléra qui a touché plus de 820 000 personnes depuis 2010, causant la mort de 10 000 d'entre elles, dont 40 % des victimes étaient des enfants de 15 ans ou moins;
- Une hausse marquée du nombre d'homicides au pays perpétrés par les bandes criminelles de 35,2 % en un an seulement, faisant 2 183 victimes en 2022;

30 mars 2023

QU'elle condamne avec vigueur les viols collectifs et autres actes de violence sexuelle perpétrés par les bandes armées contre les femmes, les filles, et dans une moindre mesure, les hommes et les garçons, pour infliger la terreur et punir et humilier les populations locales;

QU'elle rappelle les liens d'amitié qui unissent le Québec et Haïti et que ces liens sont renforcés par la présence au sein de notre société de plus de 150 000 Québécois d'origine haïtienne;

QU'elle réaffirme sa solidarité indéfectible envers la diaspora haïtienne du Québec;

QU'elle affirme que la solution à la crise en Haïti doit être haïtienne et qu'elle rappelle que la collaboration avec des acteurs locaux pour mettre en place un processus démocratique menant à l'élection de représentants légitimes est nécessaire pour sortir Haïti de la situation dramatique dans laquelle elle est plongée;

QU'elle témoigne de notre solidarité sans réserve envers le peuple haïtien et son désir de retrouver une société stable et sécuritaire;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de continuer à soutenir Haïti dans le respect de ses champs de compétences, en plus de sensibiliser les partenaires à la réalité haïtienne actuelle afin de permettre aux Haïtiens de sortir de cette crise humanitaire, sanitaire et sécuritaire de façon pacifique.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **44** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

30 mars 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Fortin (Pontiac) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des sommes annoncées pour un programme de soins dentaires dans le dernier budget du gouvernement fédéral;

QU'elle rappelle que la santé est une compétence exclusive du Québec;

QUE l'Assemblée nationale appuie le gouvernement du Québec dans sa demande auprès du gouvernement fédéral à l'effet d'obtenir une compensation financière sans condition équivalente à sa juste part des fonds du programme fédéral de soins dentaires;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de s'engager à utiliser des transferts découlant du programme fédéral pour bonifier la couverture des soins dentaires des Québécoises et des Québécois.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 45 en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des revendications des étudiants universitaires et collégiaux du Québec, et notamment de l'UQAR, dénonçant la non-rémunération de plusieurs stages du secteur public;

30 mars 2023

QU'elle partage leur constat que ces stages non rémunérés touchent majoritairement des métiers à prédominance féminine;

QU'elle salue l'engagement courageux des étudiants à faire entendre leur opinion et rappelle que la voix des jeunes est importante pour les élus;

QU'elle rappelle qu'afin de faire de la fonction publique un employeur de choix face au secteur privé, il est nécessaire de valoriser ces emplois;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement de reconnaître le statut de salarié aux étudiants stagiaires du secteur public.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 46 en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le jeudi 6 avril 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 18 avril 2023 de 10 heures à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 19 avril 2023 après les avis touchant les commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

30 mars 2023

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités du Québec
Ordre des urbanistes du Québec
Association des aménagistes régionaux du Québec
Vivre en ville
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
Snap Québec
M^e Charles Breton-Demeule
Ville de Montréal
Ville de Québec
Institut de développement urbain du Québec
L'Union des producteurs agricoles
Communauté métropolitaine de Montréal
Alliance Ariane
Catherine Morency
Collectif G15+

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

30 mars 2023

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à l'examen de rapports annuels de gestion;

30 mars 2023

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Morin (Acadie) à M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « le manque de ressources à la Commission d'examen des troubles mentaux du Québec ». M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, remplace le ministre pour ce débat;

30 mars 2023

- le deuxième, sur une question adressée par Mme Caron (La Pinière) à Mme Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, portant sur le sujet suivant : « les ressources humaines dans le projet des maisons des aînés ».

À 13 h 25, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

30 mars 2023

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 mars 2023, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 4 avril 2023, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 16 h 19, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 avril 2023, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

30 mars 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 44)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roy (CAQ) (Verchères)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Groncin (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)

30 mars 2023

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Fortin (Pontiac)
et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 45)

POUR - 102

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ) (Orford)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
	Dorismond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ) (Verchères)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)			Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Caron (CAQ) (Portneuf)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	

30 mars 2023

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 46)

POUR - 99

Allaire (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(La Pinière)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	